

# Résumé du règlement intérieur de la maison de l'enfance de Coteaux du Lizon

## Année 2024-2025

### Inscriptions

Un dossier d'inscription ainsi qu'une fiche sanitaire par enfant doivent être impérativement complétés. Les inscriptions doivent se faire sur le portail famille en respectant un délais de prévenance:

- **Accueil périscolaire matin midi et soir:** La veille de la séquence
- **Repas, Mercredi et vacances:** Le mercredi de la semaine précédente
- **Inscription bus:** Vous devrez inscrire vos enfants sur le portail pour les navettes bus matin, midi et soir.
- **Extra scolaire:**

2 journée minimum par semaine pour les enfants de plus de 6 ans

2 demi-journées minimum par semaine pour les enfants de moins de 6 ans

### Les horaires

La maison de l'enfance est ouverte toute l'année (sauf 5 semaines définies en amont)

- **Accueil périscolaire matin:**  
7h15-8h30
- **Accueil midi sans repas:**  
11h30-12h30 / 13h00-13h30 (pas d'accueil entre les deux plages horaires)
- **Accueil midi avec repas:**  
11h30-13h30
- **Accueil soir:**  
16h00-18h15
- **Accueil mercredi après midi:**  
13h30-18h15 (13h30-16h30 plage incompressible)
- **Accueil extra scolaire**

Matin: 7h15 12h00 (9h00-12h00 plage incompressible)

Midi sans repas :12h00-12h30 / 13h30-14h00

Midi avec repas: 12h30-14h00

Après midi: 14h00-18h15 (14h00-16h30 plage incompressible)

### Les absences

- **Pour maladie:**

Fournir un document officiel pour ne pas être facturé (plus de carence)

- **Absence d'un enseignant /Sortie scolaire / Grève**

La Maison de l'Enfance se charge de faire la désinscription du **REPAS** seulement

- **Pour convenances personnelles**

**Toute inscription non annulée dans les délais vous sera facturée**

### Tarifs

Le taux d'effort varie entre:

- 0.038 % pour 1 enfant
- 0.030 % pour 2 enfants
- 0.025 % pour 3 enfants

Le prix du repas passe de 4.20€ à 4.60€

#### Participation forfaitaire pour le bus

10€ par trimestre pour les enfants de la maternelle prenant le repas à la MDE et les enfants prenant le bus pour Leschères

#### Participation sortie extra scolaire

Une participation de 5 à 15€ vous sera demandé pour les sorties extra-scolaire (montant fixé en amont avec l'organisateur)

#### Pénalité:

En cas de dépassement d'horaires répétitifs (3) et dans la mesure où les parents n'ont pas prévenus du retard avec motif, ou de non inscriptions répétitives (3), une pénalité de 5€ vous sera appliquée.

	1 enfant	2 enfants	3 enfants
RESSOURCES PLANCHER: 754.16€			
RESSOURCES PLAFOND: 6000€			
	0.38%	0.30%	0.25%
Séquence périscolaire Matin 1h15	0.35 2.85	0.28 2.25	0.24 1.88
Séquence périscolaire Midi 2h00	0.56 4.56	0.44 3.6	0.38 3
Repas + accueil Repas 2h00+repas	0.56+ 4.60 4.56+ 4.60	0.44+ 4.60 3.6+ 4.60	0.38+ 4.60 3+ 4.60
Séquence périscolaire Soir 2h00	0.56 4.56	0.44 3.60	0.38 3.00
Séquence mercredi Après-midi 4h45	1.33 10.83	1.05 8.55	0.90 7.13
Extrascolaire: Tarif à l'heure	0.28 2.28	0.22 1.80	0.19 1.50

#### Exemple:

Le revenu du foyer est de 3210€, j'ai deux enfants voici les tarifs

Peri matin:( 3210x0.030)/100x1.25=1.20€

Peri Midi : (3210x0.030)/100x1.50=1.44€ avec ou sans repas (4.60€)

Peri Soir: (3210x0.030)/100x2 =1.93€

Mercredi après midi: (3210x0.030)/100x4.75=4.57€

Tarif à l'heure (extra):(3210x0.030)/100=0.96€

